

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique CDA
de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants

19 février 2015 à 9h30

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Gérard CEZARD	Adjoint au Maire d'Angoulins	Présent
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint au Maire d'Angoulins et représentant du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique d'Aytré, La Jarne et Angoulins	Présent
Norbert BRIAND	Conseiller Municipal d'Aytré	Présent
Martine VILLENAVE	Adjointe au Maire d'Aytré et représentante du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique d'Aytré, La Jarne et Angoulins	Excusée
Vincent COPPOLANI	Maire de La Jarne	Excusé
Jean-Louis TERRADE	Adjoint au Maire de La Jarne	Présent
Thierry JUCHEREAU	Agriculteur	Présent
Jean-Pierre TUFFET	Agriculteur	Présent
Olivier PLANCHOT	Agriculteur	Présent
Jean-Luc RAVARD	Agriculteur	Présent
Sylvain BIRONNEAU	Agriculteur et propriétaire foncier	Excusé
Jean-Claude SCHEID	Agriculteur et propriétaire foncier	Présent
Chantal GUERIN	ACCA Angoulins	Excusé
Hubert PUILLE	ACCA Angoulins	Présent
Antoine GIRAUD	ACCA LA JARNE	Excusé
Florent MAUFRAS	Représentant association de pêche	Excusé
Michel PETIT	Représentant d'une association de protection de la nature	Présent
Louis HARVOIRE	Représentant d'association de randonneur	Présent
Guy DE MONTBRON	Propriétaire foncier	Excusé
Patrice COUVRAT	Représentant du syndicat ostréicole d'Angoulins-Aytré	Excusé
Pierre-Jean ALEM	Représentant de l'ONEMA	Excusé

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Christian GRIMPRET	Représentant de la CLE	Excusé
Denis ROUSSET	EPTB SAGE CHARENTE	Excusé
Ludovic LUCAS	FMA	Excusé
Dany TROUVE	Service Urbanisme Aytré	Présente
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Melissa SEIGNEUR	CDA	Excusée
Anne-Laure BARON	CDA	Excusée
Stéphane GILBERT	CDA	Présent
Isabelle TOUZET	CDA	Excusée
Julie TOUSE	Biotope	Présente
Michaël GUILLON	Biotope	Présent

Nombre de pages : 10

Introduction

Stéphane GILBERT replace le contexte général de la mission menée dans le cadre de PLUi.

Julie TOUSÉ, Biotope, rappelle les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain. Dans un premier temps, elle rappelle la méthodologie employée pour l'inventaire. Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.



Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain

Sites visités

Un secteur a été proposé au groupe d'acteurs locaux, déjà identifié lors de la réunion de présentation comme un des secteurs prélocalisés (3 sites) en termes de potentialité de zones humides (cf cartes suivantes).



- Site 1 : parcelles cultivées au lieu-dit « le Pas des Eaux » (propriété de M. Olivier PLANCHOT)



Avant d'expliquer les aspects pédologiques, une première approche paysagère du secteur indique que l'on est dans un secteur de plaines cultivées de terre de groie et situé à proximité du marais de Vuhé (au nord).

La parcelle dans laquelle le site 1 est présent possède une pente faible, et le site correspond au point bas de la parcelle. La proximité du fossé au nord-est (actuellement en eau pour partie) ainsi que le caractère inondable de la parcelle peuvent être des indices quant à la potentialité de présence de zones humides. Julie TOUSÉ indique que la végétation ne peut pas être dans ce cas utilisée en raison de l'exploitation de la parcelle en culture récemment labourée. Aucune espèce végétale adventice indicatrice n'est observée.

Il est proposé alors aux acteurs de se diriger au point le plus bas de la parcelle afin de réaliser un sondage et de regarder ce qu'indique le sol après avoir rappelé au préalable quels sont les indices recherchés (traces d'hydromorphie) et les critères d'apparition de ces indices pour identifier un sol de zone humide.

Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde, migre, ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol et des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

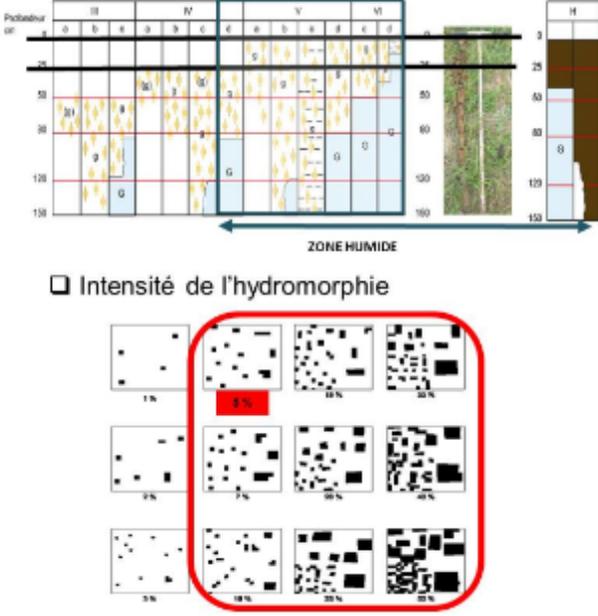
Les CRITERES

- Traits d'hydromorphie
 - ✓ Taches « rouilles »
= accumulation d'oxydes de fer
 - ✓ Taches « blanches »
= départ du fer
 - ✓ Concrétions noires
= oxydes de fer et de manganèse



Les SEUILS

- Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie
(arrêté du 24 juin 2008 modifié)
- Intensité de l'hydromorphie



En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique. Elle présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de profondeur. Il est précisé que ces deux derniers types de sol ne seront pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Michaël GUILLON commence alors à faire un sondage au point 933. Lors du sondage, de l'eau libre apparaît à 10 cm de profondeur. Le sondage révèle un sol argilo-calcaire peu ressuyé et très aéré du fait du labour récent. Michaël GUILLON précise les difficultés d'observations des traces d'hydromorphie dans ce contexte ce qui nécessite une plus forte attention. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée avec un refus de tarière à 30 cm. L'expertise met en évidence la présence de traces ocre, issues de l'altération de la roche mère et à ne pas confondre avec des traces de rouille, caractéristiques de l'oxydation du fer.



Michaël GUILLON conclue au caractère non humide du sol au niveau du point de sondage et ce malgré la présence constatée de l'eau. Julie TOUSÉ rappelle les différents types de traits d'hydromorphie et les mécanismes de leurs apparitions et notamment qu'une durée d'engorgement suffisante est nécessaire pour permettre l'apparition de traits d'hydromorphie.



Figure 1 : A gauche, sondage pédologique réalisé au point 933 dans la parcelle cultivée

Un autre sondage est réalisé au point 934. Le sondage présente un sol identique, avec un refus de tarière à 20cm et l'absence d'eau libre. Michaël GUILLON conclue également au caractère non humide du sol au niveau du point de sondage.

- Site 2 : parcelles cultivées au lieu-dit « le Pas des Eaux » (propriété de M. Olivier PLANCHOT)



Le deuxième site se situe à proximité du premier, de l'autre côté du fossé. Il présente les mêmes caractéristiques contextuelles qui lui confère la potentialité d'être une zone humide (point bas, inondation constatée, fossé en eau proche).

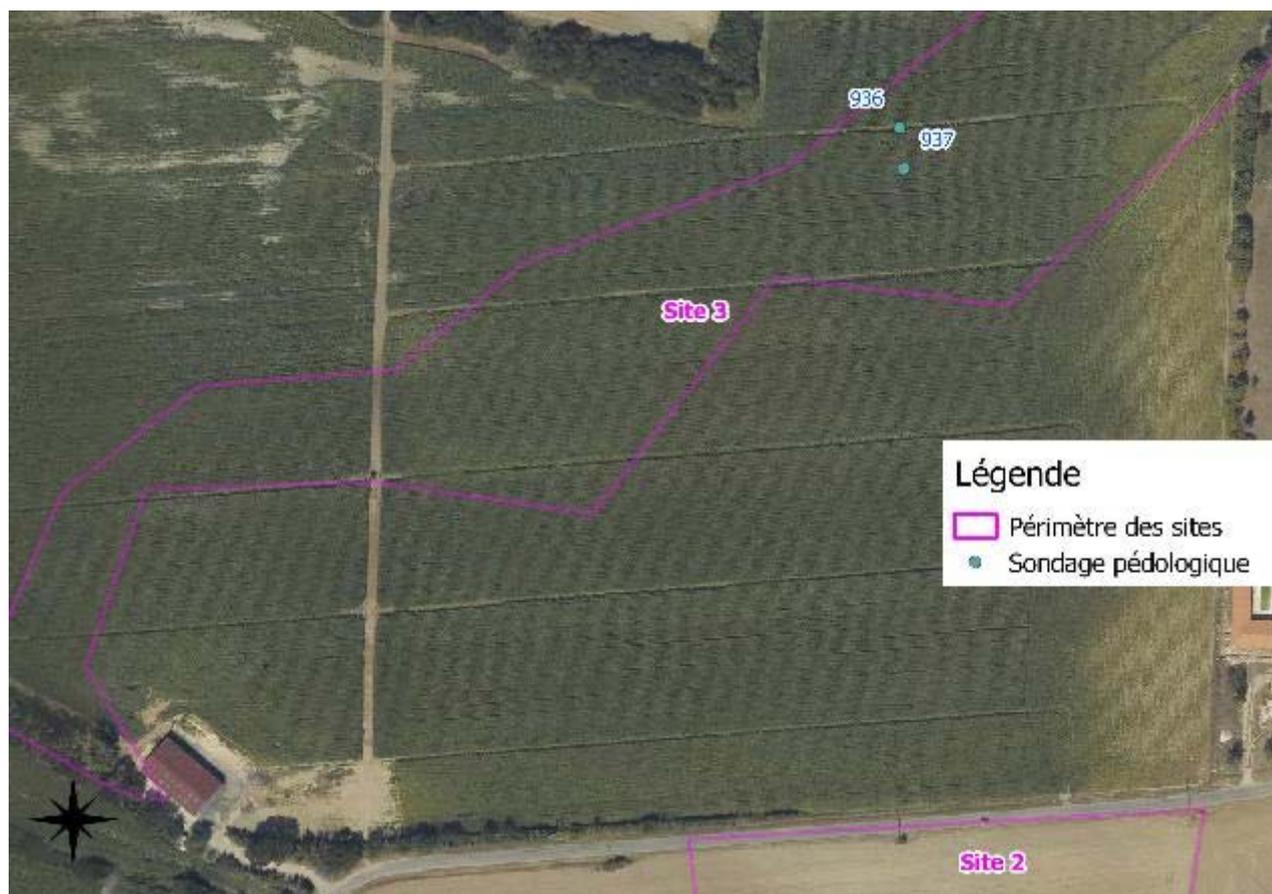
Il est proposé alors aux acteurs de se diriger au point le plus bas de la parcelle afin de réaliser un sondage. Michaël GUILLON réalise alors un sondage au point 935. Lors du sondage, de l'eau libre apparaît à 10 cm de profondeur. Le sol est peu ressuyé et très aéré du fait du labour récent. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée avec un refus de tarière à 30 cm. Michaël GUILLON conclut au caractère non humide du sol au niveau du point de sondage, et ce, malgré la présence constatée de l'eau.



Sondage pédologique réalisé au point 935 dans la parcelle cultivée

- Site 3 : parcelle cultivée au nord du lieu-dit « le Pas des Eaux » et adjacente au marais de Vuhé (propriété de M. Olivier PLANCHOT)

Ce site se situe sur une parcelle agricole exploitée (labour récent) en bordure de marais de Vuhé et à proximité d'un périmètre de syndicats de marais. Une analyse paysagère de la parcelle montre une pente douce se dirigeant vers le marais (point bas). La parcelle présente une terre de groie en hauteur et évolue au profit d'une terre sombre (sol de marais). L'objectif ici est de délimiter la zone humide pré-localisée au sein du site 3.



Du fait de l'absence de végétation, un premier sondage est réalisé au point 936, caractérisé par un sol sombre (marais) sans pierre calcaire en surface. Lors du sondage, les premières traces d'hydromorphie sont observées juste avant 20 cm. Elles se caractérisent par des taches d'oxydation du fer. Ces traits s'intensifient jusqu'au refus de tarière à 40 cm. Michaël GUILLON conclut au caractère humide du sol au niveau du point de sondage.



Photo du secteur du sondage 936 (sols sombre)



A gauche, sondage pédologique réalisé au point 936 dans la parcelle cultivée en bordure de marais de Vuhé (profondeur de 40 cm) - à droite, zooms sur les traces d'oxydation observées

Dans l'objectif de délimiter la zone humide, un deuxième sondage est réalisé à environ 10 m en remontant la pente. Le sondage est réalisé au point 937 caractérisé par une surface plus caillouteuse en surface.



Figure 2 : Sondage pédologique réalisé au point 937 dans la parcelle cultivée en bordure de marais de Vuhé (profondeur de 25 cm)

Lors du sondage, aucune trace d'hydromorphie n'est observée jusqu'au refus de tarière constaté à 25 cm. Michaël GUILLON conclut au caractère non humide du sol au niveau du point de sondage et permet de donner la limite de la zone humide entre ces deux sondages.

Mme TROUVE responsable de l'urbanisme à la commune d'Aytré demande si les sondages sont localisés par un GPS ainsi que la précision du relevé. Julie TOUSÉ précise que lors de chaque sondage, la parcelle, le carottage ainsi que les traits d'hydromorphie sont photographiés et géoréférencés par un point GPS. De plus, Michaël GUILLON signale que la précision moyenne des GPS est généralement de l'ordre de 3 m, pouvant aller toutefois jusqu'à 10 m sous couvert boisé (moins bonne réception satellites).

Au niveau pratique les comptes-rendus seront mis à disposition sur le site internet de la CDA de La Rochelle :

<http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>

Conclusion et prochaines étapes

Une seule zone humide a été observée sur la commune de La Jarne parmi les parcelles prospectées, sur critère pédologique. Cette parcelle en bordure de marais de Vuhé confirme la présence d'une zone humide sur sa partie la plus basse, directement liée au marais. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord identifier la zone humide puis la délimiter dans l'espace.

Stéphane GILBERT signale aux différents participants que les prospections démarreront sous quinze jours. Il est convenu que Julie TOUSÉ informera la mairie, ainsi que les personnes ayant fourni leurs adresses mail, de la période retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux acteurs locaux.

Rédaction Julie TOUSÉ et Michaël GUILLON

Relecture : Anne-Laure BARON et Stéphane GILBERT